Dossier de Sponsoring

Académie Chambéry Savoie GYMNASTIQUE

Saison 2023 - 2024

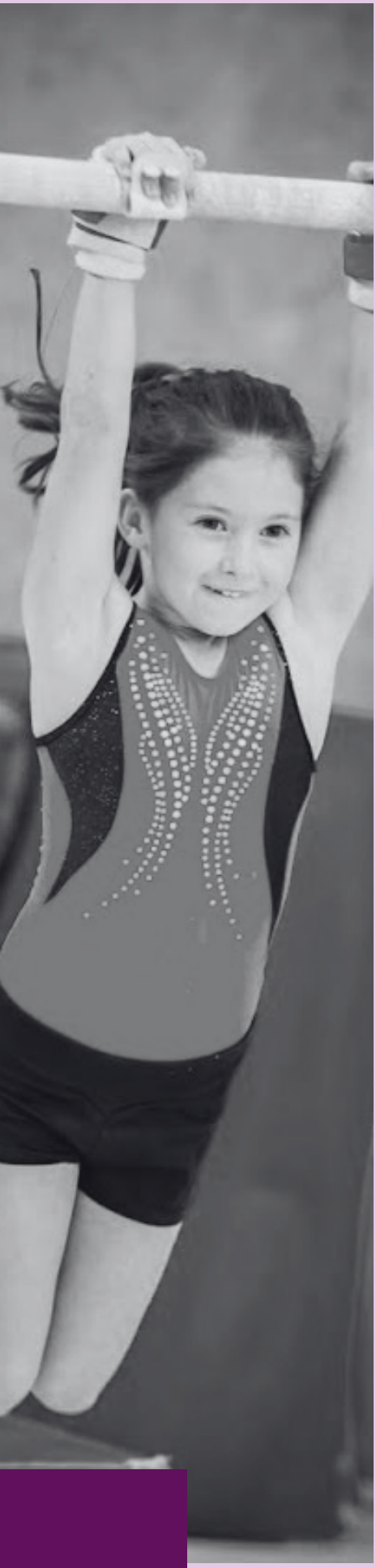

Sommaire

Présentation du club

1. Chiffres et histoire
2. Le club aujourd'hui
3. Résultats et évènements

Notre Projet

1. Projets sportifs
2. Projets associatifs

Nos supports de communication et votre visibilité

1. Supports textile & matériels
2. Presse & signalétiques
3. Internet & réseaux sociaux

Comment nous aider ? Vos avantages

Qui sommes nous ?

L'ACSG est une jeune association chambérienne (Loi 1901 à but non lucratif) créée en août 2022 par un collectif de parents. Tous novices au départ, nous nous sommes accrochés pour faire de ce projet une vraie réussite collective.

Affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), l'Académie compte aujourd'hui une cinquantaine de gymnastes licenciées et une quinzaine de juges et entraîneurs dans son collectif. Encadrées par des coachs diplômés, nos gymnastes participent à l'ensemble des compétitions départementales, régionales et nationales organisées par la FSCF.

Respect, Partage, Entraide et Bienveillance sont des valeurs chères à l'Académie que nos coachs essaient de transmettre à chaque gymnaste lors des entrainements.

"Si vous pouvez le rêver, vous pouvez le faire"
est la devise de l'Académie !

Un palmarès déjà riche...

68 PODIUMS EN 2022-2023 DÈS LA TOUTE PREMIÈRE SAISON DE L'ACADÉMIE !

26 médailles départementales

34 podiums & 14 titres régionaux

11 podiums lors des compétitions nationales dont 1 titre de vice championne fédérale honneur

L'ACSG aujourd'hui

80 licenciés

70 Gymnastes

12 Dirigeants

15 Coachs bénévoles

4 Commissions

- Gymnastique
- Evènementiel
- Sponsoring
- Communication

Organigramme :

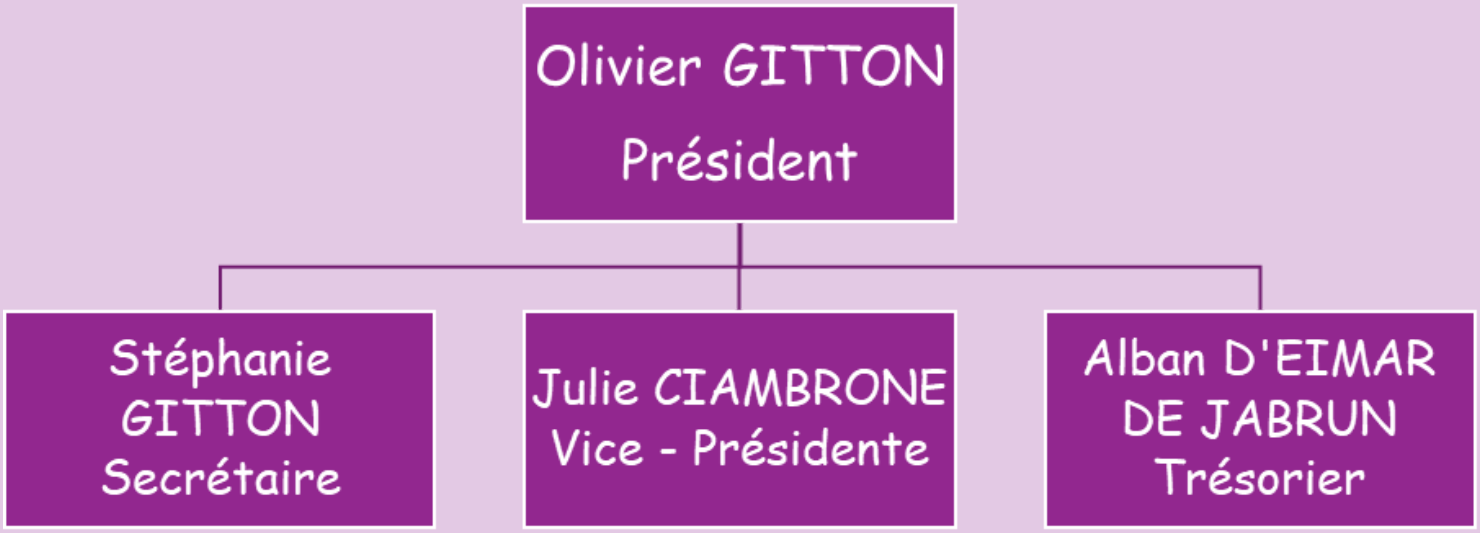

Nos résultats :

- **6 000 km** parcourus dans la France entière pour participer à 12 rencontres départementales, régionales et nationales
- **12 gymnastes qualifiées pour des compétitions nationales** individuelles FSCF et 4 podiums dont 1 titre de vice - championne de France Honneur FSCF
- **2 équipes présentes au championnat de France FSCF** dans la plus haute catégorie
- **4 équipes présentes au championnat régional FSCF**.
- Les **jeunesses championnes Régionales** dans la plus haute catégorie de la FSCF

Nos évènements :

à l'ACSG :

- Goûter de Noël
- Tombola de l'Epiphanie
- Gala de l'Académie

Au coeur de Chambéry :

- Forum des Associations
- Stand aux braderies
- ...

Nos projets sportifs :

Section “Eveil gymnique”

- Développer une section éveil avec du matériel adapté aux plus petits
- Augmenter le nombre d’adhérents en section éveil
- Proposer plus de cours dédiés aux jeunes enfants

Sections “Compétition et performance ”

- Motiver et encadrer la progression de chaque gymnaste dans son projet sportif quel que soit son niveau
- Accompagner plus de gymnastes et plus d’équipes jusqu’aux compétitions nationales
- Dynamiser la section poussine

Juges & Coachs :

- Former de nouveaux juges & entraîneurs
- Poursuivre la formation de nos responsables de sections
- Recruter des aides - moniteurs

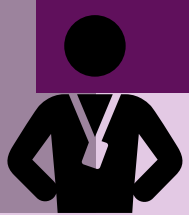

Nos projets associatifs :

Bien - être

Faire intervenir des spécialistes du bien - être auprès de nos gymnastes (diététiciennes, kinés, sophrologues...)

Scolaire

Mettre en place une aide aux devoirs entre les gymnastes pour terminer les devoirs avant les entraînements et s'entraider les unes avec les autres.

Convivialité

Développer davantage de moments conviviaux entre les gymnastes et les parents.
Tisser des liens avec les autres clubs.
S'ouvrir aux différents acteurs locaux et participer à la dynamique du bassin chambérien.

Club partenaires

Réaliser des échanges avec les entreprises partenaires.

Supports & visibilité

Textile, Matériel & Déplacements :

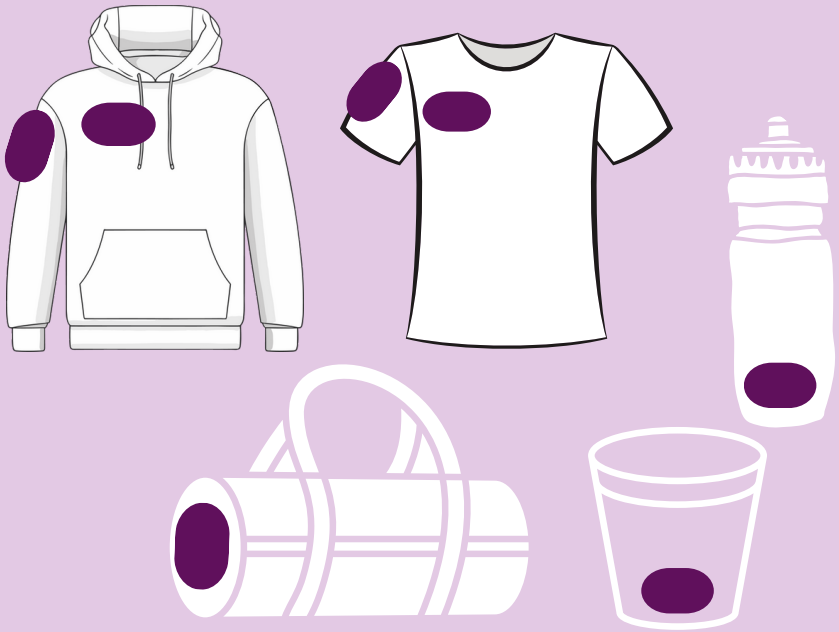

Tee-shirt supporter, vestes entraîneurs, sacs de sport, gourdes...

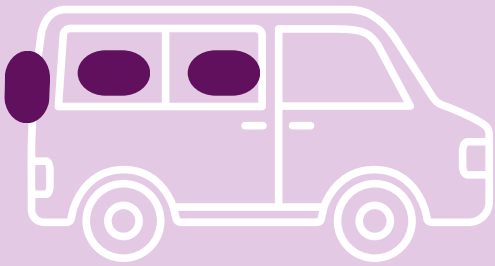

Publicité lors de nos déplacements régionaux et nationaux.

Flocage sur le matériel pédagogique utilisé quotidiennement par nos gymnastes.

Supports & visibilité

Presse et signalétiques :

PRESSE LOCALE :

Mention dans les résumés de compétitions, dans les évènements majeurs du club.

NEWSLETTER

- Des articles dédiés à votre entreprise dans une de nos newsletter mensuelle.
- Le logo de votre entreprise présent dans notre rubrique partenaire.

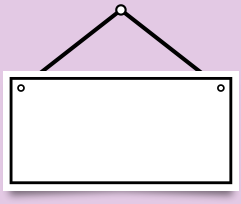

PANNEAU PARTENAIRE

Un panneau partenaire mobile présent lors de chaque évènement du club (Forum, braderie de Chambéry, gala, compétition...)

FLYERS ÉVÈNEMENTS

Le logo de votre entreprise présent sur tous nos flyers annonçant de nouveaux évènements (Stages vacances, braderies, ...)

Supports & visibilité

Communication :

SITE INTERNET DE L'ACSG

Des articles réguliers sur la vie du club et les actualités.
Une page partenaire avec un article dédié à votre entreprise.

https://academiegymchamber.wixsite.com/acsg

FACEBOOK - 252 FOLLOWERS

Des publications régulières pour annoncer nos évènements, nos résultats, mettre en avant nos gymnastes et nos actions.
Visibilité des actions de nos partenaires (financement de matériel, d'un déplacement...)

INSTAGRAM - 204 FOLLOWERS

Des story régulières en fonction des évènements et de la vie du club. Image positive du club.

Comment nous aider ?

Le mécenat :

- DONS FINANCIERS

La gymnastique de compétition est un sport coûteux et nous avons vraiment la volonté de réduire au maximum les coûts pour nos familles et nos gymnastes. Tous vos dons seront destinés à améliorer le confort et le bien être de nos gyms lors des entraînements (intervention par des professionnels du sport, achat de matériel...), diminuer le coût des participations de nos familles aux déplacements.

- DONS MATÉRIELS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Prêts de véhicules pour partir en compétition
- Dons pour le goûter de Noël, pour l'organisation des buvettes ou des pique-niques lors des déplacements.
- Achat des galettes des rois pour notre Tombola de l'Epiphanie
- Achat de matériel pour nos gymnastes (sangles, élastiques, matériel éveil...)
- Achat des cadeaux de fin de saison pour nos coachs, bénévoles
- Achat des récompenses lors de l'organisation d'une compétition

L'avantage fiscal pour un don par une entreprise :

L'**entreprise peut déduire de ses impôts 60% du montant du don** et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel. Si le plafond est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les 5 années suivantes.
A noter : La loi ne prévoit pas de contrepartie pour le mécène, cependant une jurisprudence autorise une marge de tolérance de 25% maximum du montant estimé du don.

Comment nous aider ?

Le Sponsoring : Notre "Offre partenaire" pour vous remercier

NOUS AIDER, C'EST POUR VOUS L'OPPORTUNITÉ DE ;

- Rejoindre un projet local ambitieux en adjoignant le nom de votre entreprise à une démarche associative
- Bénéficier de réductions d'impôts sur les dons effectués (CF page 13)
- De vous ouvrir de nouvelles opportunités d'affaires en vous adressant à notre structure (parents, bénévoles, entreprises) selon votre secteur d'activité
- De vous offrir une visibilité sur le site internet du club (logo de votre entreprise avec un lien sur votre site internet)
- Avoir une présence sur les réseaux sociaux de l'association (Mise en avant de vos actions, proposition d'interview, "post" de remerciements)
- Être invité 2 fois par an à un repas du Club Partenaires organisé par le club (Noël/Gala) et ainsi échanger avec les autres entreprises, partenaires institutionnels …
- Recevoir chaque mois la newsletter du club pour suivre les résultats et actualités de l'association
- Être invité aux compétitions locales pour suivre et rencontrer les gymnastes que vous aidez

Vos avantages

Le sponsoring et la défiscalisation :

Le sponsoring est très réglementé. Chaque entreprise doit prouver qu'elle a parrainé une association par des preuves physiques tel qu'un contrat, des factures,...

Comment défiscaliser un parrainage ?

Il faut donner plusieurs éléments de preuve pour que la défiscalisation d'un sponsoring puisse avoir lieu :

- L'entreprise doit pouvoir être visuellement identifiable : lorsque l'entreprise a investi pour une cause ou une personne, il faut que l'on puisse voir son logo ou que le nom de la marque soit visible. En effet, sinon, ce n'est pas considéré comme du sponsoring ;
- Les sommes dépensées, le temps ou le matériel donné ne doit pas être excessif. Il ne faut pas que l'entreprise se mette en difficulté, ni qu'elle investisse trop par rapport aux retombées attendues. Le parrainage se doit d'être un coup de pouce avec des retombées économiques ;
- Le mieux, pour l'entreprise est d'avoir une facture très détaillée. Cela permettra de voir l'impact et les sommes dépensées. La facture va également permettre de déduire la TVA. Il faut que la facture soit éditée par l'association ou la personne parrainée ;
- Il faut établir un reçu fiscal de sponsoring : ce reçu est le même que pour le mécénat (cerfa n°11580) ;
- Pour encore plus de transparence, l'entreprise peut prévoir un dossier en interne pour montrer en quoi ce sponsoring s'inscrit dans la stratégie marketing de l'entreprise.

Il faut penser à bien cadrer le sponsoring, c'est pour cela qu'un contrat est primordial. Il va permettre d'y développer les intentions de chaque partie, leurs engagements ainsi que l'impact que cela aura sur les retombées pour l'entreprise. La déduction fiscale d'un sponsoring, qu'il soit sportif ou non, n'est pas acquise de fait, il faut justifier son parrainage.

Dans votre comptabilité, ces dépenses doivent être engagées pour un intérêt direct lié à votre activité. Il faut absolument que les dépenses soient proportionnées aux retombées économiques attendues. Lorsque la facture est éditée, la somme est indiquée en TTC, il conviendra alors de reporter un taux de TVA en sponsoring.

Pour aller plus loin ensemble...

academiegymchambery@gmail.com
sponsoringacsg@gmail.com

Olivier GITTON
Président et Responsable Sponsoring
06 72 46 27 04